



Les conditions de félicité des recherches partenariales

Valérie Rolle et Thibaut Menoux, chercheuse et chercheur en sociologie

2026

« L'intérêt mutuel à objectiver la réalité telle qu'elle est, c'est-à-dire à établir des constats sans présumer des résultats attendus. »

Bien qu'elles recouvrent des réalités hétérogènes, les recherches partenariales sont guidées par un principe commun : faire de la recherche avec les personnes concernées par la réalité investiguée. Elles peuvent relever de l'intervention et inclure les acteur·ices du terrain dans l'ensemble des étapes d'une enquête aux visées transformatrices. Mais elles peuvent également répondre à une logique participative dans laquelle les acteur·ices s'impliquent ponctuellement dans la recherche, ou à une logique collaborative, lorsque des modalités de travail conjoint sont mises en place¹. Il s'agit, dans l'ensemble de ces configurations, de produire des connaissances d'intérêt scientifique répondant à des besoins. Cela soulève un enjeu majeur pour les chercheur·es : prendre en compte la demande des acteur·ices sans oblitérer les principes d'impartialité et d'indépendance dans la production des savoirs.

Cette tension n'est pas nouvelle : dès sa naissance à la fin du XIX^e siècle, la sociologie a pris soin d'affirmer sa scientificité en se distanciant des demandes relevant de l'action publique ou de la commande privée. En parallèle à un idéal de recherche fondamentale (destinée à faire progresser la connaissance), la recherche appliquée (vouée à produire des savoirs utiles) a cependant toujours continué d'exister, notamment sous une forme commanditée. Or, la promotion par le pouvoir politique du financement privé de la recherche publique s'est

1. Jenny Ros et Stéphane Rullac, 2020. « Chronique d'une Recherche Action Collaborative avec une association de soutien aux personnes exerçant le travail du sexe : enjeux conceptuels, méthodologiques et éthiques », *Pensée plurielle*, 51 (1) : 133-147.



accélérée avec les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) issues du « processus de Bologne » qui projetait, fin des années 1990, de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance » la plus compétitive du monde². Ce contexte ravive craintes et interrogations autour de l'autonomie de la recherche dans un cadre partenarial : les attentes d'un partenaire financeur peuvent-elles se concilier avec les exigences d'une production scientifique ? À partir d'un retour réflexif sur les expériences des chercheur·es venu·es témoigner de leur collaboration avec le Pôle arts visuels³, nous proposons ici d'interroger les conditions de félicité de la recherche partenariale.

Un intérêt mutuel à objectiver la réalité

La transmission de données (ici sur les adhérent·es du Pôle) ne requiert que le consentement des personnes concernées par l'usage d'informations initialement récoltées à d'autres fins que l'enquête. Ce premier type de recherche soulève donc moins d'enjeux que les études sur commande (comme ici sur la rémunération des artistes) ou en partenariat (ici avec la thèse Cifre⁴), qui interrogent la possibilité d'inscrire le questionnement du mandant dans un raisonnement sociologique. L'intérêt mutuel à objectiver la réalité telle qu'elle est, c'est-à-dire à établir des constats sans présumer des résultats attendus, constitue une condition de cet ajustement. Cette rencontre est rendue possible par la disposition, du côté du partenaire, à interroger ses propres catégories de classements et, du côté des chercheur·es, à faire travailler leurs « prénotions » ou préconceptions à partir des points de tensions dont témoignent les acteur·ices. À défaut, la recherche risque de rester consensuelle et de reprendre à son compte le discours du financeur sans le situer comme un point de vue parmi d'autres dans une configuration plus globale dont il s'agit précisément, pour les sociologues, de saisir les ressorts.

Mais l'état des choses ne se donne jamais à voir par lui-même. C'est tout l'enjeu de la recherche : ajuster une méthodologie qui permet de documenter la réalité qu'il s'agit d'éclairer. Le ou la partenaire de la recherche participe généralement à l'élaboration du dispositif d'enquête (questionnaire, guide d'entretien, protocole d'observation, délimitation d'un corpus documentaire) comme au choix des personnes à interroger ou des espaces à explorer. Ignorer les critères propres à la recherche pose un double risque : réduire, d'une part, l'investigation à une

2. Sandrine Garcia, 2009. « Réformes de Bologne et économicisation de l'enseignement supérieur », Revue du MAUSS, 33 (1) : 154-172.

3. Le présent article prolonge ainsi la synthèse de la table ronde dédiée à la recherche collaborative lors des Assises du Pôle et rédigée par Pascaline Vallée : « [La recherche collaborative au service des enjeux des arts visuels](#) ».

4. Initialement créé en 1981 pour l'industrie, le dispositif Cifre (Convention industrielle de formation par la recherche) s'est ouvert aux sciences humaines et sociales (SHS) en 1987 afin de favoriser la recherche appliquée. Depuis 2006, il s'est étendu aux administrations publiques, aux collectivités territoriales, aux associations, aux ONG et aux établissements consulaires. En 2018, alors que seuls 40 % des doctorats en SHS s'avéraient financés, 14 % l'étaient par ce biais.

Voir Guillaume Petit, 2023. « Les politiques des Cifre en sciences sociales : l'employabilité du doctorat hors de l'emploi scientifique », Zilsel, 13 (2) : 61-86.



enquête de satisfaction, à une évaluation ou, pire, à une autocélébration, et aboutir, d'autre part, à une sur-représentation de certaines « cliques⁵ » ou groupes de personnes. Soucieux de mieux connaître des situations lui échappant, le Pôle s'est montré sensible à cet enjeu de diversification des profils comme des espaces enquêtés. D'un point de vue scientifique, cette approche maximise les écarts de situations observables et permet, par leur comparaison, de complexifier et d'affiner l'analyse des processus sociaux à l'œuvre.

À cet égard, par rapport aux recherches commanditées, les thèses Cifre, de plus longue durée, font des doctorant·es des membres « initié·es » plutôt qu'« honoraires » de la structure partenaire. Cette position leur permet de saisir et d'intérioriser in situ les routines, les implicites et les temporalités des activités. Une familiarité qui constitue une précieuse clé d'accès à la réalité quotidienne des enquêté·es comme à leur univers symbolique. Mais cette immersion peut également favoriser une adhésion du ou de la chercheur·e à un « ordre institutionnel⁶ » envers lequel il lui faut trouver la bonne distance pour préserver son indépendance.

L'autonomie de la recherche en jeu

Lorsque les résultats de recherche sont directement voués à servir d'aide à la décision voire à légitimer des orientations déjà prévues, les tentatives de « déprise » envers cet « enrôlement institutionnel⁷ » s'avèrent périlleuses. Faire preuve d'allégeance reviendrait, en effet, à rompre avec le principe d'objectivité scientifique⁸ au profit d'une vision partielle de la réalité observée du fait de sa mise en conformité avec les intérêts propres à des catégories d'acteur·ices souvent en position de pouvoir ou d'autorité. Y souscrire peut exposer à la sanction des collègues dans la structure partenaire (comme « faire-valoir⁹ » des projets d'une « clique ») et/ou des pairs dans l'espace académique (pour non-respect de l'indépendance de la recherche). Mais refuser de faire allégeance peut aussi générer des formes de stigmates incitant à davantage de loyauté envers l'employeur. Au « procès en inutilité », facilement associé à une critique de la « déconnexion » de chercheur·es prétendument enfermés dans leur « tour

5. Jean-Pierre Olivier de Sardan, 1995. « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, 1 : 71-109.

6. Antoine Lévêque, 2023. « Enquêter dans l'administration municipale. La carrière du doctorant en contrat Cifre au service d'une ethnographie de l'action publique », dans Ghislaine Gallenga et Manon Pesle (dir.), *La thèse Cifre en SHS. L'art de la double contrainte*, Presses universitaires de Provence, pp. 33-49.

7. Manon Pesle, 2023. « De l'expérience subjective à l'objet de recherche. La prise en compte des émotions du chercheur dans la construction de la recherche », dans Ghislaine Gallenga et Manon Pesle (dir.), *La thèse Cifre en SHS. L'art de la double contrainte*, Presses universitaires de Provence, pp. 171-186.

8. Celui-ci recouvre une quête d'établissement des faits et de la vérité, une compréhension impartiale des points de vue exprimés (même de ceux qui heurtent des valeurs morales personnelles), une théorisation du fonctionnement du monde social et un refus des conflits d'intérêts.

9. Thomas Grignon, 2022. « L'idéal du chercheur-entrepreneur comme modalité d'intervention prescrite au jeune chercheur. Retour sur une expérience de recherche impliquée au sein d'une agence de conseil en communication », *Communication & Organisation*, 61 (1) : 79-91.



d'ivoire », peut s'opposer un « procès en militantisme » envers la production de résultats jugés « partisans » ou « idéologiques »¹⁰. Dans les deux cas, le compte rendu d'enquête est généralement perçu comme trop long et détaillé. Un tel jugement signale l'application de critères de validation des résultats de la recherche fondés sur des logiques gestionnaires plutôt qu'académiques.

Or, l'analyse des données empiriques à l'aide de concepts théoriques doit pouvoir rester autonome pour déboucher sur la production de résultats scientifiques valides et voués, dans un deuxième temps, à servir la formulation de pistes ou de plans d'action. La demande d'élaboration de préconisations met toutefois régulièrement les chercheur·es dans l'embarras, car elle les invite à porter un jugement normatif sur les situations observées et sur la meilleure façon d'agir à leur égard sans qu'elles aient prise sur les moyens prêts à être engagés. Le problème n'est pas relatif au maintien d'une posture impartiale dans le processus d'analyse du monde social ou à une prise de position publique à partir des résultats obtenus. Il semble plutôt provenir de la crainte suscitée par l'injonction à prendre part à une « fabrique de l'action¹¹ » susceptible de détourner les résultats de la recherche. Les tiraillements ressentis sont d'autant plus vifs que le ou la chercheur·e peut éprouver de la sympathie pour la cause défendue par son partenaire. Cela peut également générer des conflits d'intérêts entre les chances de renouveler la collaboration et les possibilités de valoriser des savoirs orientés sur le marché de l'emploi académique. Les chercheur·es sans poste stable sont particulièrement exposé·es aux effets de cette « double contrainte » du fait de leur subordination au partenaire financeur comme aux pair·es en position de sanctionner la poursuite de leur carrière à l'université.

La recherche partenariale semble ainsi plus profitable à l'ensemble des parties lorsque la division du travail permet à chacun·e de trouver une juste place. Qui interviendra, quand et comment, dans chaque étape du processus d'enquête ? Il ne s'agit pas de faire de la recherche une chasse gardée, mais de réfléchir aux conditions d'inclusion des acteur·ices concerné·es par l'étude afin de parer au mieux aux rapports de domination sous-tendant sa réalisation, et dont l'expression peut passer par un sentiment de prédation ou de surplomb du côté des enquêté·es et d'instrumentalisation ou de manipulation du côté de l'enquêteur·ice. Cette quête de symétrie n'appelle en aucun cas à confondre les rôles. Les participant·es comme les partenaires de la recherche disposent généralement d'un temps limité et ponctuel pour collaborer à l'enquête. Si le partage de leur expérience et leurs conseils experts ne se substituent pas à des savoirs méthodologiques

10. Des prises de position similaires se jouent dans l'espace politique. La fronde menée dès 2020 par les ministres de l'Éducation nationale (Jean-Michel Blanquer, LREM) puis de l'ESR (Frédérique Vidal, LREM) contre des travaux de sciences sociales taxés d'« islamo-gauchisme » fait par exemple écho aux accusations portées par la présidente du Conseil de Région (Christelle Morançais, LR) aux acteur·ices culturel·les après l'annonce, fin 2024, de coupes drastiques (73 %) dans les budgets de la culture : elle s'estime, en novembre 2024 sur son profil LinkedIn, devenue la « cible de militants » constituant « un monopole d'associations très politisées, qui vivent de l'argent public ».

11. Ghislaine Gallenga, Manon Pesle, 2023. « Introduction. La Cifre en sciences sociales : effet révélateur de spécificités épistémologiques », dans La thèse Cifre en SHS. L'art de la double contrainte, Presses Universitaires de Provence : 5-16.



et conceptuels, leurs connaissances les dotent cependant d'une capacité critique précieuse pour interroger les savoirs produits. Le rôle du ou de la sociologue consiste, justement, à mettre ses savoir-faire au service de l'enquête (et non du partenaire ou des enquêté-es) en vue de produire des résultats permettant de proposer aux acteur-ices une approche sociologique susceptible d'ouvrir des perspectives différentes sur les situations qui sont les leurs¹².

Une forme de recherche aux vertus transformatrices ?

« Les recherches collaboratives [ou plus largement partenariales] sont porteuses de promesses alléchantes : apprentissage collectif, reconnaissance mutuelle, vertus émancipatrices¹³. » Pour que ces promesses puissent se réaliser, encore faut-il que l'estime soit réciproque et que chacun-e y trouve une place ajustée. Il semble y avoir un intérêt commun à préserver l'objectif de production de connaissances à caractère scientifique. Quand les savoirs produits ne sont pas solides, leur apport à l'édifice des connaissances comme leur pouvoir de légitimation pour transformer l'état du monde se trouve affaibli. La propension du partenaire à respecter la liberté de la recherche est donc cruciale et renforce sa propre capacité à imposer des constats dans le travail de défense de sa cause. Si le Pôle a pu faire bouger des lignes, c'est d'abord parce qu'il a respecté cette liberté académique proche, dans ses principes, de la liberté de création. Mais c'est également parce qu'il a toujours favorisé une pratique du dialogue n'exigeant pas de ses interlocuteur-ices de renoncer à leurs principes d'action. Par l'intermédiaire de Nathalie Le Berre, il les a plutôt invité-es à se décentrer, c'est-à-dire à mieux saisir ce qui fait enjeu pour l'autre de façon à trouver un espace de compréhension et de réflexion partagé. Celui-ci ne suffit toutefois pas à changer la réalité à lui seul. Encore faut-il, pour que ce potentiel de transformation sociale advienne durablement, que les élu-es assument, à leurs échelles respectives, le rôle qui leur revient par une politique d'écoute, de négociation et de financement à la hauteur.

Les auteurs

Sociologue, **Valérie Rolle** est enseignante-chercheuse à Nantes Université (CENS – UMR CNRS 6025). En 2013, elle publie *L'art de tatouer* (Éditions de la MSH), issu de son travail de thèse. Elle a aussi publié, avec O. Moeschler, *De l'école à la scène* (Antipodes, 2014).

Thibaut Menoux est maître de conférence en sociologie à Nantes Université et membre du Centre nantais de sociologie (CENS – UMR CNRS 6025 et Centre Marc Bloch UAR CNRS 3130).

Rebondir est une publication réalisée par le Pôle arts visuels Pays de la Loire, avec le soutien de la Fondation de France. poleartsvisuels-pdl.fr/rebondir

12. Barney Glaser, Anselm Strauss, 1995. « La production de la théorie à partir des données », traduit de l'anglais par Jean-Louis Fabiani, *Enquête*, 1 : 183-195.

13. Jean-Michel Chaumont, 2020. « À chacun sa place ? L'éthique de la recherche collaborative en climat de méfiance », *SociologieS*, (en ligne), journals.openedition.org/sociologies/15278.